



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

21251

Distr. LIMITEE

CPD. 20 (SPEC.)

13 octobre 1995

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Original : FRANCAIS

**Définition d'une stratégie pour l'intégration de la femme
dans le développement industriel**

Rapport final*

NC/TOG/92/023

préparé par

Mme Agnès Mbekek-Kekeh
Consultante, ONUDI

*Le document n'a pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

V 95-58326

INTRODUCTION	2
PREMIERE PARTIE: SITUATION ACTUELLE DE LA FEMME DANS LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT DU TOGO	
1. Contexte socio-économique de la femme togolaise	3
1.1 Contexte sociologique et culturel	3
1.2 Contexte économique	11
2. Cadre constitutionnel et juridique	15
3. Politiques et Stratégies du Gouvernement Togolais pour l'intégration de la femme au développement économique	16
3.2 Politique Sectorielles de développement	22
3.3 La Politique Industrielle de Togo	23
DEUXIEME PARTIE: OBSTACLES A LA PARTICIPATION DES FEMMES AUX ACTIVITES DE PRODUCTION	
1. Au niveau Politique et de prisé de decision	24
2. Au niveau legal et juridique	25
3. Au niveau Institutionel	26
4. Au niveau de l'access à l'emploi et aux ressources	26
TROISIEME PARTIE : RECOMMANDATIONS ET PLANS D'ACTION PRIORITAIRES POUR LA MISE EN OEUVRE DESSTRATEGIES ET PROGRAMMES	
1. Recommandations	29
2. Programmes prioritaires	31
3. Plans d'action	33
4. Annexes	37

INTRODUCTION

La population togolaise est aujourd'hui estimée à 3.500.000 habitants dont environ 51% de femmes. Le Togo étant un pays essentiellement agricole, cette population est fortement concentrée en milieu rural où vivent environ 75% de la population féminine totale. Ceci montre quelque peu la force que les femmes pourraient représenter dans le processus de développement socio-économique du Togo.

Les femmes togolaises sont cependant encore loin d'être de véritables actrices dans le développement de leur pays: elles participent peu ou pas du tout à la prise de décisions, ont difficilement accès aux ressources, à l'éducation et à la formation, etc. Autant de désavantages qui ne peuvent que déteindre sur les perspectives de développement d'un pays comme le Togo.

Devant ce déséquilibre entre l'importance numérique des femmes et leur absence des secteurs clés de production, l'on est en droit de se poser des questions quant aux stratégies d'intégration mises en place depuis des années. Il apparaît ainsi nécessaire d'évaluer les politiques et stratégies d'intégration du gouvernement togolais, afin de proposer des modifications.

Par ailleurs, la participation de la femme togolaise au développement de son pays doit également être envisagée par rapport aux tentatives d'élimination des différences liées au genre. Dans cette mesure, elle doit nécessairement passer par une prise de conscience (des hommes mais surtout des femmes elles mêmes) de la véritable valeur des femmes, mais aussi par des actions en profondeur de l'Etat et de différentes organisations de développement en vue d'un partage du pouvoir entre les hommes et les femmes.

Le partage du pouvoir implique bien entendu une mobilisation des femmes (les groupements pourraient la faciliter), et une indépendance économique (activité génératrices de revenus).

A cet effet, le présent rapport se propose d'examiner dans une première partie la situation actuelle de la femme dans le processus de développement du Togo. La deuxième partie sera un résumé des obstacles à l'intégration des femmes au développement, tant sur les plans politique, constitutionnel et juridique que sur les plans institutionnel et socio-culturel.

Chaque chapitre aboutit à des recommandations qui sont présentées sous un Plan d'Action pour intégrer la femme au développement, avec un accent particulier sur le développement industriel. Ce plan d'action présente des objectifs généraux et spécifiques, les activités à entreprendre et les intervenants impliqués dans ces activités. Les recommandations ne sont pas proposées dans un ordre de priorité mais dans un ordre logique qui suit la présentation du rapport.

PREMIERE PARTIE: SITUATION ACTUELLE DE LA FEMME DANS LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT DU TOGO

1. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE DE LA FEMME TOGOLAISE

1.1 CONTEXTE SOCIOLOGIQUE ET CULTUREL

1.1.1 Données démographiques

Comme mentionne dans l'introduction, la population togolaise est évaluée à 3 500 000 habitants dont environ 51% de femmes qui vivent en majorité (75%) en milieu rural.

Le Togo étant un pays essentiellement agricole -l'agriculture occupe environ 80% de la population-, on peut aisément évaluer l'importance des femmes dans l'économie rurale; surtout lorsqu'on sait qu'elles interviennent à plus de 80% dans les semis, 70% dans les récoltes, 90% dans la commercialisation et 95% dans la transformation des produits agricoles.

Cette participation de la femme aux activités agricoles en milieu rural ne s'accompagne malheureusement pas d'une place également importante dans la société traditionnelle. Toutes les études montrent que la situation de la femme togolaise est catastrophique, quel que soit le secteur. Les femmes participent peu ou pas à la prise de décisions même quand celles-ci les concernent; elles n'ont que difficilement accès à la terre, etc. Il y a donc lieu de se demander pourquoi malgré ses potentialités et les dispositions du législateur, la togolaise est encore dans une situation aussi déplorable.

1.1.2 Valeurs traditionnelles et culturelles

Bien que théoriquement protégés par l'Etat, les droits de la femme sont constamment violés parce que mal acceptés par une société encore très attachée aux traditions. Le poids qu'exercent les traditions sur les femmes s'explique en grande partie par l'analphabétisme, mais aussi par leur crainte de saisir les tribunaux lorsque leurs droits ne sont pas respectés.

Jeune, la togolaise est sous l'autorité de son père ou de son tuteur; après, elle passe sous l'autorité de son mari. C'est à la femme que reviennent aussi bien l'entretien des champs du mari que l'alimentation de la famille et les travaux domestiques.

Selon une enquête réalisée par l'UNICEF* sur l'emploi du temps journalier des femmes (suivant les trois périodes de l'année: saison des pluies, période de la récolte, début de saison sèche et saison sèche), les tâches importantes sont:

- la cuisine et l'entretien: plus de 2h30 par jour en moyenne, sauf quand il y a une co-épouse, une soeur ou une grande fille.

Il faut noter l'importance du temps nécessaire pour la lessive: 5h dans une journée en comptant les déplacements à la rivière.

- la collecte et le transport de bois: en moyenne une demi heure par jour.
- la recherche de l'eau: le temps varie de famille en famille mais passe d'environ 30 mn par jour en saison des pluies à 1h30mn en saison sèche. Il faut noter que l'on se lève tôt pour aller au puits (parfois à 2h ou 3h du matin);
- les travaux agricoles, principalement le semis, la récolte et le transport des récoltes: plus de 6h par jour au moment des récoltes. pour tomber à 2h par jour, après les semis (juillet à octobre) et 1h10mn par jour en saison sèche;
- transformation des produits: les pointes se trouvent au moment des baisses d'activités agricoles, presque trois heures par jour en fin de saison des pluies et deux heures quinze minutes par jour en saison sèche. Il faut noter les pointes, parfois allant jusqu'à 5 ou 6h30 par jour dans certaines familles et même dix heures dans une seule journée pour la préparation de l'huile de karité, 11h30 pour le gari, 9h15mn pour égrener le maïs, 4h30 pour décortiquer et vanner le, néré, 2h pour laver le néré, 2à 3h pour moulin le grain au moulin, 3h pour décortiquer les noix de palme, etc.
- temps pour aller au marché: de 3/4h par jour à 1h30mn

Même si sur le plan juridique, la femme peut posséder la terre et la gérer elle-même, les règles coutumières ne lui en donnent que le droit d'exploitation si elle en fait la demande. Dans la tradition togolaise en effet, l'obtention du droit d'exploitation des terres par les femmes pour leur propres compte dépend de leur statut matrimonial. Ainsi, une veuve ou divorcée (qui retourne dans sa famille) ne peut avoir accès qu'aux terres de son lignage d'origine. Si par contre elle reste dans la famille du mari, elle peut accéder à la terre du mari ou d'un lignage allié.

En général, la femme n'a que le droit de pratiquer des cultures vivrières sur ces terres. Cependant, elle peut dans certaines régions du sud louer ou acheter des terres d'exploitation; elle a dans ce cas la possibilité d'y planter tout ce qu'elles veulent.

1.1.3 Education et formation

Comme évoqué plus haut, la situation des femmes au Togo est dans une large mesure la conséquence de leur analphabétisme.

Bien que l'éducation pour tous ait toujours été affichée comme une priorité par les gouvernements qui se succèdent, le taux d'analphabétisme des femmes de plus de 24 ans avoisine les 70%. L'impact désastreux d'un taux d'analphabétisme aussi élevé sur le pouvoir économique, la santé et même la prise de décisions n'est plus à démontrer. Peu préparées à se former aux techniques modernes de production et de gestion, mais également aux nécessités du planning familial et de la prévention en matière de soins de santé, les femmes sont contraintes de se cantonner dans le rôle marginal qu'elles jouent déjà.

S'il est vrai que par rapport au garçon, la fille en âge d'être scolarisée ne souffre d'aucune discrimination juridique quant au droit à l'éducation, il est également établi que selon les traditions au Togo, la scolarisation des filles n'apparaît pas comme une nécessité.

Toutes les dispositions de droit prises par le législateur se heurtent aux comportements sociaux suivants:

- les filles ne vont à l'école que de façon accessoire;
- en milieu rural, les familles -parce que démunies- considèrent qu'envoyer les garçons à l'école est à long terme plus bénéfique qu'y envoyer des filles.

En effet, les garçons sont considérés comme de futurs chefs de famille tandis que les filles sont théoriquement appelées à jouer le rôle de femme au foyer, avec toutes les conséquences que cela entraîne dans le contexte socio-culturel du Togo. Assurer l'éducation des garçons revient donc à lui permettre de faire face à ses responsabilités plus tard (même si dans la réalité ce sont généralement les femmes qui s'occupent de leurs enfants).

Bien que les autorités togolaises affirment que le niveau d'éducation des femmes constitue une jauge du niveau politique d'une nation*, au Togo, près de 80% de la population continuent à la percevoir comme une menace pour "l'ordre naturel".

Il faut toutefois convenir que les filles scolarisées refusent souvent de se soumettre à certains aspects de la tradition (mariages précoces ou forcés, servitude, etc.).¹

1.1.3.1 Education formelle

Selon des enquêtes réalisées par l'UNESCO et l'Université du Bénin en 1992, l'éducation des filles est minée au Togo par le faible taux de scolarisation, des taux élevés de redoublement, d'abandon et d'échec aux examens.

Ainsi, les statistiques révèlent que 15,7% des filles quittent l'école entre 11 et 16 ans, à la dernière année d'études primaires tandis que 12,5% abandonnent en 3ème. Les abandons sont souvent causés par des grossesses ou des mariages précoces.

Force est de constater que malgré la volonté théorique des pouvoirs publics de promouvoir l'éducation des filles, l'Etat n'investit pas beaucoup dans le domaine. Les statistiques de la

1

Discours-programme du Premier Ministre le 24 juin 1994 à l'Assemblée Nationale.

Direction Générale de la planification montrent d'ailleurs un déséquilibre entre les filles et les garçons: en 1989/90, 11 bourses ont été attribuées aux garçons contre 2 aux filles à l'Institut Universitaire de Gestion; 59 bourses ont été attribuées aux garçons contre aux filles à la Faculté de Médecine, etc.

L'on constate également, dans l'enseignement technique surtout, un taux d'absence des filles plus élevé que celui des garçons.

Les structures coutumières ne permettent pas aux filles d'accéder aux mêmes métiers que les hommes. Une fille qui s'inscrit en section maçonnerie ou mécanique est automatiquement isolée. La conséquence en est que les filles qui entrent dans des établissements techniques s'orientent généralement vers le secrétariat qui est accepté comme une profession féminine ou vers les arts ménagers qui forment leur rôle d'épouse et de maîtresse de maison.

Les filles manquent d'information et de motivation pour l'enseignement spécialisé. Il incombe à l'Etat togolais de remédier à cet état de choses. Les rares filles qui brisent le mythe et réussissent dans l'enseignement doivent être soutenues et encouragées. Elles constitueront ainsi un modèle pour les autres.

En définitive, les garçons se retrouvent mieux préparés à la vie professionnelle, plus aptes à être employés (dans la fonction publique comme dans les secteurs privé, parapublic et industriel) que les filles. Même si l'on tient compte du fait qu'il y a plus de garçons inscrits dans ces établissements que de filles, il reste évident que l'Etat devrait mettre en place, ici comme ailleurs, des mesures incitatives en vue d'améliorer la préparation des femmes à la vie professionnelle.

1.1.3.2 Education informelle

La formation informelle s'adresse à trois groupes distincts:

- les membres des groupements et d'autres villageois intéressés directement par les thèmes; dans certains cas, il s'agit des leaders des groupes ou des déléguées désignées par les communautés dont les critères de choix varient selon la nature des projets.
- les agents de terrain, chargés de l'encadrement

Il existe actuellement plus de 1.500 groupements dont 350 groupements féminins et mixtes. Ces structures constituent le cadre d'intervention privilégié de toutes les actions de promotion féminine.

Il est important de souligner que dans les groupements mixtes, les femmes occupent les postes de décision, les hommes étant généralement cooptés pour remplir les fonctions de secrétaires, en cas d'analphabétisme total des membres féminins. Les institutions d'encadrement ont un rôle à jouer dans la formation des femmes à la transformation des produits vivriers de manière semi-industrielle.

1.1.3.3 Participation des femmes à la production agricole

Comme évoqué plus haut, l'économie togolaise repose essentiellement sur l'agriculture. Ce secteur qui regroupe environ 80% d'actifs compte environ 900.000 femmes, soit 60% de la population féminine totale. La main-d'oeuvre féminine constitue ainsi 57% des exploitants actifs. Certaines tâches comme le transport, le battage, l'égrenage et la commercialisation des produits agricoles sont exclusivement féminines. Par contre, seulement 12% des chefs d'exploitation sont des femmes (généralement divorcées, veuves ou femmes d'expatriés).

Ayant difficilement accès à la terre en raison du droit coutumier, la femme se cantonne dans la production vivrière contrairement à l'homme qui s'adonne à la culture de rente: café, cacao, coton. Toutefois, dans la région des plateaux, les femmes pratiquent elles aussi les cultures de rente.

La femme est généralement utilisée dans l'exploitation familiale comme main-d'oeuvre bénévole. Dans certaines ethnies (Kabyè par exemple), le mari fait un cadeau à sa femme à la fin de la commercialisation pour la récompenser des efforts fournis sur l'exploitation familiale.

En surplus des tâches agricoles, la femme rurale est également responsable des corvées d'eau, de bois, de la préparation des repas, de l'entretien et de l'éducation des enfants.

Peu ou pas touchées par la vulgarisation, les femmes n'ont pas connaissance et donc ne demandent pas d'outils appropriés qui pourraient faciliter leur travail. Elles ignorent encore pour la plupart, l'utilité de la binette, du râteau, du semoir portatif ou de la décortiqueuse. Elles ont pourtant bien compris l'utilité des moulins ou des foyers améliorés lorsque la campagne de sensibilisation s'adressait à elles et leur permettait de comprendre les bénéfices qu'elles pouvaient tirer des technologies nouvelles.

La faible capacité financière de la femme rurale et son ignorance de technologies appropriées, la contraignent à l'utilisation des moyens de travail encore très rudimentaires: houe, coupe-coupe, etc. Elles sont en outre très peu encadrées, car les encadreurs sont souvent affectés dans les projets agricoles où participent très peu de femmes.

Tout comme l'encadrement, les moyens de production (intrants, crédit, équipements, etc.) sont particulièrement orientés vers les hommes malgré le rôle important que jouent les femmes à tous les niveaux de la production.

Il importe donc que les autorités togolaises se penchent avec une attention particulière sur les difficultés auxquelles les femmes sont contraintes de faire face dans l'exercice de leurs activités agricoles. Dans ce secteur, certaines ONG sont généralement actives et mettent à la disposition des groupements féminins les moyens de production nécessaires pour rentabiliser leurs activités.

Le Gouvernement et les ONG conjuguent donc leurs efforts dans ce domaine pour diversifier les cultures et rendre le secteur performant, susceptible de générer des revenus substantiels pour les acteurs.

Le secteur de la pêche est un autre secteur d'activité significatif pour les femmes. Sur l'ensemble du littoral et du système lagunaire, quelques 12.000 femmes exercent ces activités. En 1986 une quarantaine d'entre elles ont investi 56 millions de F CFA dans le matériel de pêche utilisé pour elles par des pêcheurs anlo.

1.1.4 Les femmes dans l'industrie et l'artisanat

Les femmes sont très peu représentées dans les domaines de formation scientifique et technologique: sur 552 cadres féminins, nous retrouvons 13 ingénieurs et techniciennes agropastorales, 2 ingénieurs du bâtiment et des travaux publics, 2 ingénieurs du secteur industriel et 5 informaticiennes ou travailleuses en techniques de télécommunications et radio. Les femmes ne représentent qu' environ 3,53% des effectifs dans le secteur industriel. Ce taux est encore plus inquiétant lorsqu'on sait que ces 3,53% comprennent essentiellement les secrétaires, standardistes et ouvrières subalternes.

Il convient cependant de préciser que le niveau d'industrialisation du Togo est faible. L'intégration des femmes dans le secteur industriel doit ici être co;pris au sens large et englobe le secteur informel, la "micro-industrie". Ce secteur comprend les activités de transformation de produits agricoles, de l'artisanat (poterie, vannerie, couture, etc.) de la savonnerie.

Pour certaines femmes, ces activités sont secondaires; pour d'autres par contre, elles constituent l'activité principale.

La transmission des connaissances se fait de mère en fille, ou des plus âgées aux plus jeunes. La maison ou tout autre lieu de travail constitue le "centre de formation professionnelle". Les activités se réalisent toujours de façon manuelle. La mécanisation ne se fait que de manière timide.

La méconnaissance des technologies existantes soit localement soit à l'extérieur, la compétence requise pour l'utilisation de ces technologies et leur coût constituent un frein à leur acquisition par une seule femme. Toutefois, les femmes commencent à acquérir les biens d'équipement adaptés par le biais des groupements féminins: presses à huile, râpeuses de manioc, etc.

Les membres des groupements qui possèdent ces équipements apprécient l'allègement des tâches qui accompagnent leur utilisation, ainsi que l'augmentation de la productivité qu'ils procurent.

Alors que les pays de la sous-région adoptent une politique de développement passant par l'industrialisation, les femmes sont peu enclines à investir dans un secteur qu'elles qualifient d'aléatoire et préfèrent des bénéfices immédiats, ce qui justifie leur engouement pour le commerce.

1.1.5 La femme dans le commerce

Les togolaises ont une grande réputation de commerçantes; dans le secteur commercial, elles ont en effet montré qu'elles possèdent des aptitudes réelles. Le commerce occupent 43% des femmes en milieu urbain. Elles assurent: la distribution des produits agricoles et/ou importés, le vente de tissus, la commercialisation des denrées alimentaires et la distribution du bois.

1.1.5.1 **Distribution des produits agricoles**

Dans ce domaine, les femmes servent de courroie de transmission entre les producteurs et les consommateurs. Elles assurent la vente en gros, demi-gros et détail; elles travaillent souvent de façon informelle et leur revenu est maigre par rapport au temps de travail. Notons ici que les femmes organisées en groupements reçoivent de plus en plus une formation à la gestion, à l'appui financier et à la technologie appropriée.

1.1.5.2 **Vente en gros ou détail de tissus**

Ici, une minorité de femmes, les "Nana Benz"², détiennent le commerce de gros. Leur chiffre d'affaires annuel atteignait alors 6.000.000.000 F CFA. A partir des années 1980, elles ont commencé à enregistrer une baisse des affaires: elles avaient en partie perdu le monopole à la suite de la décision du Gouvernement de briser ce monopole en ouvrant le marché des tissus à d'autres. Il faut cependant reconnaître que la dégradation continue du tissu socio-économique du Togo accentue les difficultés financières des "Nana Benz". Les problèmes bancaires s'accumulent du fait de leur manque de notion de gestion; en plus, certaines se retrouvent à la tête d'énormes quantités de produits en stock.

Actuellement, on remarque une nouvelle génération de vendeuses de tissus: les "nanettes". Ce sont les filles des "Nana Benz" qui prennent la relève de leurs mères. Ayant en général fait des études supérieures, elles sont mieux versées dans les techniques de gestion et apportent une autre dimension au commerce.

1.1.5.3 **Commercialisation des denrées alimentaires**

La commercialisation sur le bord des routes et dans les marchés des denrées alimentaires cuisinés est un secteur tenu exclusivement (ou presque) par les femmes. Les plats sont souvent cuisinés sur place et dans des conditions d'hygiène particulièrement douteuses.

2

Nana signifie grand-mère et par extension, toute femme d'un certain âge. Lorsque le grand marché de Lomé fut reconstruit en 1967, une dizaine de femmes détenant le monopole de certains pagnes roulaient en Mercedes Benz. C'est ainsi que le surnom "nana benz" est entré dans le langage courant.

1.1.5.4 Distribution du bois

Le métier de préparation du bois de chauffe (sans technologie appropriée) et de transport à pied et sur la tête d'un matériau pondéreux est extrêmement pénible. Les femmes fournissent cependant pour la vente, la quasi totalité de ce combustible qui, en l'état ou sous forme de charbon de bois, représente environ 70% de la consommation énergétique du pays.

Les grossistes et les petites détaillantes dont le chiffre d'affaires atteint rarement 500 F CFA par jour constituent néanmoins la grande majorité dans le commerce. Le commerce de détail est spécialement détenu par les femmes (94,2%); 45% des recettes de la Régie Municipale des Marchés de Lomé proviennent du Grand Marché seul, occupé à 95% par les femmes.

Comme dans les autres secteurs, la jeune fille apprend le commerce dès son bas âge aux côtés de sa mère ou de ses sœurs aînées. C'est ainsi qu'elle s'initie à sa profession future. Même si par la suite l'activité commerciale n'est pas choisie comme profession principale, elle demeure une activité secondaire.

Parfois, elle est pratiquée dans les moments difficiles: ceci s'est vérifié pendant la grève générale de 1992-1993 où certaines femmes employées de banques sont devenues revendeuses de fruits ou d'eau glacée.

Il est bien établi que les pratiques d'affaires relèvent de l'ingéniosité et sont basées sur une bonne connaissance des marchés. Les femmes togolaises savent apprécier les fluctuations du marché et agir en conséquence. Les revendeuses de denrées peu périssables constituent des stocks en période d'abondance pour les revendre au moment de pénurie ou de soudure. Elles pratiquent des systèmes de conservation appropriés pour éviter des pertes après récolte.

1.1.6 Rôle de la femme dans le secteur informel

Le secteur informel contribue de manière importante à l'économie nationale par la création d'emplois, la mise en place d'activités génératrices de revenus, la formation professionnelle, l'apprentissage sur le tas et la prestation de services sociaux. Il est particulièrement dynamique et emploie 65% de la population active contre 25% pour le secteur formel.

Les femmes représentent 72% des actifs de ce secteur, en partie en raison de la crise économique et des conséquences des programmes d'ajustement structurel. Les femmes sont de plus en plus nombreuses à installer leur propre "micro-entreprise". Dans la plupart des cas, ces femmes ne tiennent pas de comptabilité et ont très peu de connaissances en gestion.

Dans l'exercice de leurs activités économiques, les femmes sont confrontées à de multiples problèmes:

- faible taux d'instruction (78% d'analphabètes)
- faible encadrement

- insuffisance d'information sur les activités entreprises
- accès difficile au crédit, à l'équipement, aux intrants en général
- faible niveau technique
- réglementations inadéquates du commerce
- patentes (taxes) sans base de calcul précis

Les institutions de promotion des femmes ont favorisé l'émergence de groupements dans le souci de toucher un grand nombre de femmes à la fois. Il faut reconnaître que cette approche réduit les coûts des activités de promotion, favorise la consolidation des liens communautaires, encourage l'utilisation des biens de production en commun, etc. Beaucoup de femmes sont mobilisées à travers ces structures.

1.2 CONTEXTE ECONOMIQUE

De 1982 à 1991, quatre programmes d'ajustement structurel (PAS) ont été mis en oeuvre au Togo. Avec la baisse des cours mondiaux des produits d'exportation en 1986, les programmes d'ajustement structurel sont perçus comme l'une des principales causes de la pauvreté par bon nombre de togolais. Il est vrai que les programmes d'ajustement structurels ont provoqué un certain nombre d'effets pervers dans leur application:

- la limitation du pouvoir d'achat du fait du blocage des salaires et des avancements dans la fonction publique; du fait de l'introduction de l'impôt de solidarité nationale, de l'augmentation des tarifs des services publics (eau, électricité, etc.), et l'augmentation des coûts des frais de santé et d'éducation.
- la hausse du chômage en raison du blocage des recrutements dans la fonction publique.
- la baisse du pouvoir d'achat des paysans, des commerçants et des artisans due en partie à la baisse des revenus dans les villes et à une augmentation des coûts de production de certains produits vivriers.

Face à ces effets pervers auxquels il faut également ajouter la réduction des dépenses de l'Etat dans le secteur social (réduction des dépenses en matière de santé par exemple), le gouvernement a pris en compte la dimension sociale dans le quatrième programme d'ajustement structurel. Il a ainsi prévu -entre autres- la réforme du secteur social et des programmes d'action prioritaires. Dans ce cadre, il a notamment pris des mesures visant à apporter aux personnes en difficulté une assistance matérielle et morale. Parmi les actions entreprises par le gouvernement dans ce cadre, on peut citer l'alphabétisation et le développement communautaire mis en place par les Affaires sociales et la DPF.

Rappelons ici que les programmes d'alphabétisation ont été limités par le manque de fonds pour payer les instructeurs, et que les affaires sociales se sont trouvées confrontées à des problèmes logistiques.

Contrairement aux observations ci-dessus, les statistiques montrent plutôt que les différents PAS ont permis au Togo d'améliorer sa situation économique et financière en 1988-1989 et d'atteindre des objectifs macro-économiques fondamentaux. Par ailleurs, les effets de la crise économique -et financière- que traverse le Togo aujourd'hui se trouvent dans la détérioration qui a commencé à partir de 1990, s'est aggravée pendant la période de transition, et s'est empirée avec)ter des documents comptables fiables qui permettent d'entreprendre des analyses sur la rentabilité.

Il faut également rappeler que les banques et autres institutions de financement sont souvent dans la capitale et les grandes villes du Togo, tandis que la majorité des femmes vivent en zones rurales.

Bien que le crédit soit un élément indispensable à la promotion et au développement d'activités productrices en général, il n'existe au Togo aucune institution de financement de projets de femmes. Les institutions financières de crédit agricole accordent des crédits surtout dans le cadre de la commercialisation des produits agricoles d'exportation. Etant rares non seulement dans la profession d'acheteur des produits (auxquels ces crédits sont souvent destinés), mais également dans celle de chef d'exploitation de cultures d'exportation, n'ayant par ailleurs pas de garanties suffisantes à proposer pour obtenir des crédits, les femmes se retrouvent pour ainsi dire sans aucune chance en ce qui concerne le crédit institutionnel.

Face à ce problème, elles ont généralement recours au crédit informel: famille, tontines, mais également à d'autres formes de crédit à travers les ONG, les coopératives d'épargne et de crédit, etc.

1.2.1 Le marché financier informel

- Les tontines

Le rôle économique des tontines au Togo est bien établi, même si leur capacité de mobilisation de l'épargne reste relativement peu importante. Elles constituent un marché informel fermé permettant aux membres soit de placer leur épargne, soit d'accéder au crédit. Cette forme de crédit présente les avantages suivants:

- on peut obtenir facilement et rapidement un crédit sans avoir à suivre de longues et difficiles procédures;
- l'adhésion est facile dans la mesure où elle repose sur des critères simples;
- les tontines fonctionnent selon un mécanisme très facile à comprendre et leur structure permet une rapide adaptation des membres dont la majorité sont souvent analphabètes;
- Les membres se connaissant bien, la solidarité est spontanée.

Cependant, les tontines présentent également les faiblesses suivantes en raison de leur structure et leurs moyens:

- le coût des crédits est très élevé;
- la durée généralement courte du crédit ne permet pas des investissements amortissables sur plusieurs années;
- la dimension du groupe limite les possibilités de mobilisation de sommes importantes et les faibles revenus (surtout en milieu rural) ne permettent pas de cotiser des montants assez substantiels pour pouvoir faire des crédits adéquats pour l'achat de matériel de production.
- le manque de structure de formation et de gestion;
- le caractère informel des tontines laisse planer une incertitude sur les fonds.

Les autres sources de financement (la famille, les amis, les usuriers, les fournisseurs, etc.) présentent le désavantage qu'elles ne permettent pas de véritables investissements dans la mesure où les taux d'intérêt usuriers absorbent toutes les marges et les sommes prêtées par les familles ou les amis sont très limitées. Cependant, le caractère souple et la rapidité du marché financier informel en font la source principale de financement pour les femmes qui ne peuvent pas satisfaire par ailleurs les critères habituels exigés par les banques.

Les sources de financement formelles

Le crédit bancaire

L'accès des femmes au crédit bancaire ne peut pas être analysé isolément. Il rentre dans le problème global que posent le financement des activités des opérateurs économiques nationaux.

Cependant, l'on pense généralement que la difficulté d'accès au crédit pour les femmes tient des facteurs socio-culturels évoqués plus haut. Et en effet, les femmes sont généralement moins aptes à postuler pour un crédit bancaire et ensuite à le gérer, parce que plus touchées par l'analphabétisme par exemple. En plus, la simple idée de mettre les pieds dans une banque en bloque un bon nombre. Il est également important de noter que les femmes sont rarement informées des possibilités que leur offrent les programmes de crédit mis en place par le gouvernement, les agences de développement ou les ONG.

Au-delà de ces observations, des contraintes économiques telles que la difficulté pour la femme d'apporter des fonds propres ou d'acquérir un patrimoine lui enlèvent pratiquement la possibilité de satisfaire aux exigences posées par les banques. Ceci explique en partie le fait que les lignes de crédit mises à sa disposition par les bailleurs de fonds restent souvent inutilisées.

Par ailleurs, la plupart des femmes travaillent dans le secteur informel et ne tiennent pas de comptabilité; on comprend dès lors que les banques n'éprouvent aucun enthousiasme à collaborer avec une clientèle incapable de présenter des documents comptables qui puissent permettre d'entreprendre des analyses sur la rentabilité.

Il faut également rappeler que les banques et autres institutions financières sont souvent dans la capitale et les grandes villes, tandis que la majorité des femmes interviennent en zones rurales.

Les coopératives d'épargne et de crédit (COOPEC)

Les COOPEC sont très actives dans la mobilisation de l'épargne et la distribution de crédits. Elles sont bâties sur le principe d'associations libres et volontaires de personnes ayant décidé de mettre ensemble leurs économies en vue de s'offrir des crédits pour la satisfaction de leurs besoins. Au Togo, ces organisations sont mixtes et accessibles aux femmes. Elles sont rattachées à la Fédération des Unions de Coopératives d'Epargne et de Crédit (la FUCEC) du Togo.

Le projet "Accès des femmes au crédit"

Les coopératives d'épargne et de crédit ont commencé à prendre une véritable importance avec une mutuelle mise en place grâce à des fonds de l'Agence Canadienne pour le Développement International (ACDI), et avec l'encadrement de l'ONG canadienne SOCODEVI.

Le but de ce projet était de développer l'entrepreneuriat féminin et par là accroître les revenus des femmes; les crédits octroyés dans le cadre de ce projet sont accompagnés d'études de faisabilité, de la formation (y compris l'alphabétisation) et du suivi. L'objectif à long terme étant de au développement d'une mutuelle de crédit pour les groupements de femmes de la Région des Plateaux.

Précisons au passage que le bon taux de remboursement (97%) enregistré par ce projet a encouragé d'autres institutions de financement à envisager la mise sur pied d'autres projets d'appui aux initiatives féminines. C'est ainsi que la Caisse Française de Développement a débloqué un milliard deux cent millions de Francs CFA et que la Banque Mondiale a financé une étude qui pourrait aboutir au déblocage d'un montant substantiel pour soutenir les initiatives féminines.

La SYNERGIE Nord-Sud pour l'épargne et le Crédit en milieu rural (SYNOREC)

La SYNOREC est une ONG à but non lucratif ayant pour objet principal la promotion de l'épargne et du crédit sur une base mutualiste. Elle est en fait une adaptation de l'expérience de la GRAMEEN BANK du Bangladesh et des tontines du Togo.

Le principe de base du système est le suivant: tout individu sollicitant un prêt doit former avec 4 autres personnes un groupe homogène. Les membres de ce groupe doivent avoir le même statut économique, résider dans le même village et appartenir dans la mesure du possible à la même classe d'âge.

Les prêts à consentir sont des prêts à court terme dont la durée maximum est d'un an. Le taux d'intérêt de base est de 20%.

Le projet "Conseil de Gestion Afrique-Togo" (CONGAT)

Le CONGAT est une ONG intervenant aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain par le biais d'un programme d'actions diverses telles que la réalisation de ponts, de barrages, etc.

Il apporte son assistance financière pour le financement d'équipements de transformation et de stockage de produits agricoles, ainsi que pour le fonds de roulement. Le financement est destiné aux groupements et le remboursement du crédit se fait selon un échéancier défini d'un commun accord entre l'ONG et le bénéficiaire.

En juin 1995, L'UNESCO et l'ACCT ont mis à la disposition de la DPF, 10.000.000 FCFA chacune; ces fonds sont destinés à financer les projets des groupements en milieu rural (UNESCO) et à aider à la création de micro-entreprises en milieu urbain (ACCT).

2. CADRE CONSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE

L'article 2 de la constitution reconnaît le principe de l'égalité entre tous les citoyens togolais, sans distinction d'origine, de race, de sexe, de condition sociale ou de religion. L'article 37 alinéa 2 stipule en outre que tous les citoyens sont égaux face à l'emploi et que nul ne peut être lésé dans son travail en raison de son sexe, de ses origines, de ses croyances ou de ses opinions.

L'égalité juridique face à l'emploi est donc garantie par la constitution de la République togolaise. L'Etat togolais a également adhéré -mais pas encore ratifié- la convention des Nations Unies pour l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes.

En outre, le législateur togolais a également, par l'ordonnance N° 80-16 du 31 janvier 1980, institué un code des personnes et de la famille qui semble avoir été élaboré dans un souci de promouvoir les droits de la femme en particulier. Les dispositions de ce code ne sont malheureusement pas appliquées; souvent analphabètes, les femmes ne revendiquent pas des droits qu'au demeurant elles ignorent. Il faut cependant souligner que le jargon utilisé dans ce code est pratiquement inaccessible aux non initiés et qu'il n'en existe pas de version traduite en langue d'alphabétisation. L'initiation publique est donc ici d'une importance

particulière en vue de vulgariser et de répandre l'information concernant le fonctionnement des droits et la manière de les appliquer.

Ce code présente néanmoins des insuffisances qui seront présentées dans la deuxième partie de ce rapport.

3. POLITIQUES ET STRATEGIES DU GOUVERNEMENT TOGOLAIS POUR L'INTEGRATION DE LA FEMME AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Telle que présentée dans le discours - programme du Premier Ministre le 24 juin 1994 à l'assemblée Nationale, la politique du Gouvernement togolais en matière d'intégration des femmes au développement économique se résume comme suit:

- faire de la femme togolaise une partenaire à part entière en la libérant des pesanteurs sociologiques multiformes qui l'empêchent d'apporter sa contribution pleine et entière, en qualité de citoyenne, à l'édification de la nation. Selon le gouvernement togolais, ceci implique les mesures suivantes:
- étudier avec les ONG de femmes comment renforcer et développer les structures nationales de promotion de la femme;
- encourager par des mesures incitatives l'accès des filles à l'éducation afin de réduire l'analphabétisme des femmes en milieu rural;
- promouvoir les Activités Génératrices de Revenus;
- favoriser l'accès des femmes aux postes de responsabilité et de prise de décision.

Ces prévisions s'inspirent largement du "Cadre macro-économique" (1991 - 1995) qui constitue également un document de référence pour le Gouvernement. En effet, le "Cadre Macro-économique" souligne la nécessité d'améliorer les conditions de vie des couches sociales les plus défavorisées -dont les femmes- comme impératif pour la période 1993-1997. Selon le même document, ceci passe par la prise en compte de la dimension sociale dans les politiques sectorielles de développement, mais aussi à travers l'intégration de la femme au processus de développement économique.

Dans cette optique, le gouvernement a prévu de mener les actions suivantes pour la période 1993-1997:

- favoriser l'accès des filles et des femmes à l'éducation et à la formation permanente;
- intensifier la prise en compte des préoccupations des femmes dans tous les projets de développement;
- promouvoir l'emploi féminin;

- fournir aux groupements féminins l'appui matériel et financier nécessaire;
- mettre au point et suivre l'évolution d'indicateurs pertinents concernant l'intégration de la femme dans le processus de développement;
- renforcer la capacité institutionnelle et les moyens (humains et matériels) de la Direction de la Promotion Féminine.

Concernant plus particulièrement l'accès des filles et des femmes à l'éducation, le document prévoit la mise en place d'un programme de sensibilisation des parents et un appui matériel à toutes les jeunes filles scolarisées.

En matière de promotion de l'emploi, il s'agira d'établir un programme d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) en direction (entre autres) des femmes chefs de familles.

Le renforcement des technologies appropriées visant l'allégement des tâches de production, de stockage et de conservation des produits alimentaires et non alimentaires est également envisagé dans le souci d'intensifier la prise en compte des préoccupations des femmes.

Il faut préciser que les mesures de promotion de la femme ci-dessus, même si elles sont prises en compte par plusieurs ONG et organisations internationales en activité au Togo, sont peu accompagnées d'actions concrètes du Gouvernement. Par exemple, le renforcement de la capacité institutionnelle de la Direction de la Promotion féminine (seule structure étatique chargée de la promotion des femmes) n'est toujours que théorique. Le Gouvernement n'a pas non plus mis en place un système efficace d'Information - Education - Communication (IEC) sans lequel le poids des traditions empêchera encore longtemps une véritable intégration de la femme togolaise au développement économique. Car si la femme doit effectivement devenir "une partenaire à part entière" et actrice au même titre que l'homme des changements qui feront avancer le Togo dans le sens du développement socio-économique, des programmes de sensibilisation destinés à changer les mentalités soient lancés. Dans cet ordre d'idées, il serait important que les programmes de sensibilisation et d'éducation visent non seulement à stimuler les filles à faire des études plus avancées, mais également à faire comprendre aux garçons que les femmes ont également le droit de diriger.

3.1 Cadre Institutionnel

Sur le plan National, trois catégories de structures sont impliquées dans la promotion de la femme togolaise: une structure de tutelle, quatre ministères techniques et enfin, les ONG et associations.

3.1.1 La structure de tutelle

La Direction de la Promotion Féminine (DPF) est la principale structure de coordination mise en place par le Gouvernement togolais dans le cadre de la promotion de la femme. Elle a été créée le 16 Août 1977 et rattachée au Ministère des Affaires Sociales (aujourd'hui Ministère de l'Emploi, du travail, de la Fonction Publique et des Affaires Sociales).

Considérant que 75 % de la population féminine totale vivent en milieu rural, la DPF a adopté la stratégie de promotion suivante: établir en milieu rural des centres de formation aux métiers les plus susceptibles de servir à la création d'Activités Génératrices de Revenus (tissage, teinturerie, savonnerie, etc.), et regrouper les femmes rurales en groupements de production.

Il convient cependant de souligner qu'après la conférence de la CEDEAO sur les stratégies d'intégration des femmes dans le développement économique des pays africains en 1988, la DPF avait tenté de changer de stratégie en adoptant une approche dite multisectorielle: il s'agissait de faire figurer sur chaque projet de développement un volet "intégration de la femme". Ceci n'ayant pas été pris en compte par les planificateurs, la DPF a dû revenir à sa première stratégie ci-dessus.

La stratégie de la DPF pour l'intégration de la femme au développement pose cependant un certain nombre de problèmes:

la DPF existe et agit au sein de son ministère de tutelle, à Lomé. Sur le terrain, elle est donc supposée s'appuyer sur le personnel de ce ministère pour l'exécution et le suivi de ses actions.

Bien qu'un poste de coordinatrice des activités féminines existe au niveau de chaque Direction Régionale des Affaires Sociales à l'intérieur du pays, le Ministère de tutelle n'a pas prévu les moyens logistiques et matériels permettant aux coordinatrices de suivre les projets de la DPF sur le terrain. Ainsi par exemple, le manque de moyens de transport empêche les coordinatrices de se rendre sur les sites.

En outre, les décisions prises au niveau Central (à Lomé) ne sont pas vite exécutées sur le terrain; il se passe ensuite beaucoup trop de temps entre deux visites de suivi aux groupements (par exemple). Tout ceci rend le travail de la DPF inefficace. L'échec des programmes d'alphabétisation mis en place par la DPF, découle également du manque de fonds: ne pouvant pas payer des instructeurs, la DPF doit s'appuyer sur des volontaires pas très motivés... et pour cause!

Il semble donc urgent, si l'on veut rendre effective l'action de la DPF, que le Gouvernement prenne des mesures visant à doter cette structure des moyens d'exécuter la mission qui lui est confiée. Il faudrait notamment soit décentraliser et renforcer cette structure, soit mettre à la disposition des coordinatrices déjà nommées sur le terrain, les moyens nécessaires pour qu'elles puissent encadrer les bénéficiaires des projets de la DPF. Etant bien entendu que dans le cas d'une décentralisation, il faudrait mettre à la disposition du nouvel organe, les moyens de ses actions. Il serait également important de former d'avantage les coordinatrices existantes afin qu'elles soient capables de suivre valablement les projets. Les organisations internationales et non gouvernementales pourraient être sollicitées à cet effet.

La mission confiée officiellement à la DPF est la suivante:

- organiser des analyses périodiques de la situation de la femme;

- définir une politique nationale et des stratégies pour l'intégration de la femme au développement;
- veiller et contrôler l'exécution de la politique nationale de promotion de la femme;
- promouvoir toutes les actions visant à l'amélioration de la condition économique, sociale et juridique de la femme;
- de susciter toute étude visant à orienter ou réorienter les efforts du Gouvernement et des ONG en matière de promotion de la femme;
- de programmer, planifier, superviser et évaluer en collaboration avec les autres institutions, les programmes de promotion de la femme; et enfin,
- d'identifier les besoins en formation des femmes.

Les moyens d'action de la DPF

Au niveau central, la DPF a un effectif réduit (23 personnes) et peu qualifié par rapport aux activités qu'elle est sensée mener. Le personnel technique est composé essentiellement

d'assistants sociaux ou assimilés, avec seulement un économiste, un juriste et un agronome. Il faut cependant préciser que ces trois agents y sont à titre temporaire dans la mesure où ils ont été recrutés dans le cadre du programme "emploi-formation".³

Au niveau régional, les activités de la DPF sont suivies par les Directions Régionales des affaires sociales. Seulement, dispositions prises au niveau du Ministère des Affaires Sociales en 1991 font des responsables de ces directions régionales des autorités qui ne sont plus tenues de rendre compte à la DPF.

Au niveau des préfectures et cantons, les agents de promotion sociale (APS) sont chargés d'animer, sous l'autorité du Directeur des affaires sociales, les activités féminines (y compris celles des groupements).

Comme on peut le constater, il existe très peu de coordination entre les directions des affaires sociales et la DPF. Cette situation est aggravée par l'insuffisance de moyens pour l'identification et le suivi des activités des groupements et autres projets de femmes en cours

³ Programme mis en place le gouvernement pour donner une expérience aux jeunes sans emploi et si possible les intégrer plus tard dans la fonction publique

d'exécution: les moyens de déplacement dont dispose la DPF se limitent à 3 voitures au niveau central et 1 motocyclette dans chacune des 5 régions économiques que compte le Togo. La situation financière de la DPF n'est pas plus brillante: de 0,1% du budget national global en 1985, les fonds alloués par l'Etat à la DPF sont tombés à 0,04 en 1993 (soit une diminution de 57%)⁴

3.1.2 Ministères techniques

Outre le ministère de l'emploi, du travail, de la fonction publique et des affaires sociales quatre institutions gouvernementales sont principalement concernées par l'intégration de la femme au développement économique: le Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire, le Ministère de l'Equipement, le Ministère de l'Industrie et des Sociétés d'Etat, et enfin le Ministère du Développement Rural.

Le Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire (MPAT)

Le MPAT constitue le point de départ de toute action du Gouvernement en faveur du développement économique et social, d'une manière générale. Il intervient à travers la Direction Générale du Plan et du Développement (DGPD) dans la promotion, la planification, la programmation et la coordination des projets de Développement. A ce titre, c'est elle qui coordonne la négociation et la gestion des ressources externes avec les bailleurs de fonds. C'est également elle qui doit s'assurer que les programmes et projets de développement comprennent des éléments précis relatifs à la promotion des femmes. Il existe en son sein une personne ("point focal") chargée des questions de femmes.

Le Ministère de l'Industrie et des Sociétés d'Etat (MISE)

Le MISE n'intervient que très peu dans la promotion de la femme. En fait, il ne compte aucune structure directement chargée de cet aspect du développement. Son action pourrait cependant être importante dans la mesure où il comporte une Direction de l'Industrie chargée de suivre et évaluer les projets du secteur industriel et de produire le Programme d'Investissement Public (PIP). Il faut noter aussi que la Direction de l'Industrie compte également un secteur artisanat, domaine de prédilection des femmes.

Le Ministère du Développement Rural (MDR)

La politique nationale de développement agricole pour la période 1993-1997, comprend un volet "intégration de la femme".

Ce volet prévoit:

- une élaboration des programmes d'éducation et de formation en faveur des femmes;
- une intensification de la prise en compte des préoccupations des femmes dans tous les projets de développement;

⁴ Source: Ministère de l'économie et des finances

- la mise en place des infrastructures rurales en matière de promotion féminine et l'intégration systématique d'un volet féminin dans les projets de développement rural en cours et à venir;
- la restructuration des groupements féminins de production de biens et de services.

Un point focal est chargé de veiller au respect de ces objectifs.

Le Ministère de l'équipement et des mines

Au sein de ce Ministère, la Direction de l'Hydraulique et de l'Energie (DHE) intervient dans le secteur de l'eau potable par la mise en oeuvre de programmes d'équipements publics dans le domaine de l'hydraulique urbaine et rurale. Bien que l'on constate encore une véritable disette d'eau dans certaines localités du Togo, l'action de la DHE est importante dans la mesure où elle a permis de diminuer dans une certaine mesure la corvée d'eau des femmes et d'améliorer l'état sanitaire des familles.

3.1.3 Les Organisations Non Gouvernementales (ONG)

Il existe actuellement une centaine d'ONG dont 12 spécialement orientées vers les promotion de la femme togolaise.⁵ En raison de leur type d'action, ces ONG peuvent être regroupées en deux catégories:

- les ONG confessionnelles catholiques
- les ONG laïques

En rapport avec les activités génératrices de revenus, les ONG interviennent principalement dans les domaines de l'éducation, la formation et l'encadrement. L'objectif à long terme est souvent l'auto suffisance.

D'une manière générale, les ONG recherchent l'adhésion volontaire des femmes et sont en contact direct avec elles. Les femmes participent ainsi à l'exécution des projets soit financièrement, soit en nature. Cette participation favorise généralement la réussite des projets.

Les principaux domaines d'activité sont la couture, le tissage, la broderie, les cultures vivrières, la maraîchage (rien de bien original en somme); certaines ONG laïques oeuvrent également pour la sensibilisation sur les droits et devoirs de la femme.⁶

⁵

Voir fiche signalétique des ONG en annexe

⁶ Evaluation des programmes de coopération des ONG. SAFEC, TOGO 1991

Les principaux problèmes que l'on pourrait relever par rapport à l'intervention des ONG sont: le manque de coordination entre les différentes ONG d'une part, puis entre les ONG et les structures de l'Etat d'autre part; le faible niveau de qualification du personnel intervenant, notamment dans les domaines technique et de gestion.

Il est également important de rappeler que la Direction de la Promotion Féminine n'a pas les moyens de s'assurer que les actions des ONG restent dans le cadre des objectifs.

Plusieurs associations oeuvrent également pour l'intégration des femmes togolaises au développement économique. Ce sont généralement des associations à but économique (les groupements), des associations à but social (très souvent le prolongement des groupements) ou des associations à but politique.⁷

3.2 POLITIQUES SECTORIELLES DE DEVELOPPEMENT

3.2.1 DANS LES SECTEURS PRODUCTIFS

Le développement du secteur productif couvre ici le développement rural, le développement urbain et la diversification de l'économie nationale.

La politique du gouvernement concernant le développement rural vise essentiellement:

- l'accroissement de la production vivrière en vue d'une autosuffisance alimentaire et même d'une exportation du surplus.
- le développement (quantitatif et qualitatif) des produits d'exportation (café, cacao, coton).
- promotion et soutien de l'élevage des espèces à cycle court, amélioration de la production avicole traditionnelle, développement et organisation de la pêche (y compris la pêche fluviale, lagunaire et dans les barrages et retenues d'eau).
- réorganisation de l'exploitation des ressources naturelles.

Selon le projet de stratégie nationale de lutte contre la pauvreté élaboré par le PNUD⁸, la stratégie pour l'organisation du monde rural devrait viser la restructuration du milieu rural en vue de la mise en place: d'organisations paysannes qui devront à terme devenir des organes autonomes, chambres d'agriculture, syndicats professionnels de branches pour les cultures industrielles.

"La stratégie prendra appui sur des textes législatifs permettant la reconnaissance légale et juridique des associations de base en vue de faciliter leur accès aux crédits d'équipement".

⁷ Le rôle des groupements sera abordé au chapitre 2.

⁸ PNUD: "Avant-projet de stratégie nationale de lutte contre la pauvreté" Lomé, 1994.

Il est également proposé d'organiser le crédit agricole sur la mobilisation de l'épargne locale pour les cultures vivrières et à établir des mécanismes de crédit supervisés pour les cultures d'exportation. Enfin, le document propose une réorganisation du système d'appropriation et de gestion foncière.

Concernant le développement urbain, il s'agit essentiellement d'apporter un appui au secteur informel dans le cadre de la création d'emplois.

3.2.2 Les secteurs sociaux

La politique sanitaire du Togo vise principalement l'amélioration de la santé des populations en général et des couches les plus vulnérables en particulier.

Ceci implique une bonne couverture en eau potable (en milieu urbain comme en milieu rural) et l'élaboration d'une bonne politique nationale en matière d'hygiène et d'assainissement.

En résumé, les politiques sectorielles du gouvernement togolais en ce qui concerne les secteurs sociaux tendent vers la promotion, l'amélioration et la vulgarisation agricole, ainsi que l'apprentissage professionnel et la formation permanente.

3.3. LA POLITIQUE INDUSTRIELLE DU TOGO

Actuellement, la politique économique et industrielle du gouvernement togolais porte essentiellement sur le redressement et la relance des activités du secteur privé, ce qui implique une amélioration des structures (à l'échelle nationale) ainsi que de la coordination. A cet effet, le gouvernement togolais a mis en place (avec l'assistance de l'ONUDI) un Cadre de Gestion Stratégique du Développement Industriel (GSDI)⁹. L'objet de cette institution est d'assurer la concertation entre l'Etat, les institutions techniques et financières d'appui aux entreprises, et le secteur privé.

Le dispositif de "Gestion Stratégique a été institué par l'arrêté ministériel du 5 janvier 1995 du Ministère de l'Industrie et des Sociétés d'Etat et repose sur un comité conjoint de gestion et une cellule technique.

- Le Comité de Gestion est composé de 10 membres représentant respectivement l'Etat, l'Association bancaire et la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, les associations du secteur privé, la Chambre de Commerce et d'Industrie, et la Société d'Administration des Zones Franches. Son rôle est de "piloter" l'ensemble du processus de concertation et de coordination entre les différents partenaires et les opérateurs économiques du secteur industriel. Il est également chargé d'aider à la formulation et à la mise en oeuvre des programmes d'action relatifs au secteur industriel.

⁹ Voir Annexe II pour plus de détails.

- Quant à la Cellule Technique, elle se compose du Directeur et de deux cadres de la Division du Développement Industriel, de l'expert national du projet GDSI et de deux cadres de la Direction des Petites et Moyennes Entreprises. Elle assure le support technique au Comité Conjoint (préparation de la documentation technique), ainsi que la formulation et la gestion des programmes d'action.

Il apparaît clairement que la relance des activités du secteur industriel ainsi définie ne vise pas particulièrement l'intégration des femmes, bien que celles-ci représentent un pourcentage important dans la transformation des produits agricoles, et l'artisanat de production, domaines qui peuvent être exploitées dans l'édification d'un secteur industriel prospère au Togo.

Il serait donc important que les associations de femmes figurent parmi les associations du secteur privé représentées au sein du Comité Conjoint.

DEUXIEME PARTIE OBSTACLES A LA PROMOTION ET A L'AVANCEMENT DE LA FEMME TOGOLAISE DANS LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE A SA PARTICIPATION DANS LES ACTIVITES DE PRODUCTION

1. AU NIVEAU POLITIQUE ET DE PRISE DE DECISION

Bien que la femme togolaise se soit trouvée à l'avant-garde des luttes politiques (révolte des loméennes en 1933, lutte pour l'indépendance du Togo en 1960), elle demeure en marge des processus de prise de décision au niveau des partis politiques et de l'exercice du pouvoir au niveau de l'Etat. Il apparaît ainsi un déséquilibre frappant entre le poids démographique des femmes (plus de 50% de la population totale) et le nombre de postes de responsabilité politique qu'elles occupent.

Les femmes ont fait leur entrée au Gouvernement à partir de 1978. Elles ont régulièrement occupé le ministère des Affaires Sociales et de la condition féminine auquel on ajoute parfois la santé ou les droits de l'homme. Une seule femme a été ministre déléguée à la présidence et une autre ministre du tourisme. Durant la période du parti unique, une femme a eu la charge de représenter le Togo en tant qu'ambassadeur aux Nations Unies. Il faudra attendre le renouveau démocratique pour avoir la nomination de trois femmes préfets dont une seule a pu exercer sa fonction.

La promotion de la femme semble toutefois être une des principales préoccupations des Gouvernements qui se succèdent.

Mais devant le peu d'impact qu'ont eu depuis les années 70 les multiples programmes mis en place pour l'intégration de la femme au développement du Togo, on s'interroge sur l'efficacité des mesures prises.

Le maintien des femmes en marge des processus de prise de décision semble en être une des principales raisons. En effet, elles ne sont pas impliquées dans l'identification, la conception l'exécution et l'évaluation des projets ni évidemment des politiques de développement. L'approche participative qui devrait leur permettre d'être de contribuer à la réalisation des différents stades des projets de développement n'est généralement pas respectée.

Il est cependant permis de se demander si au stade d'identification où les femmes sont sensées collaborer avec les responsables des structures de prise de décision, elles seraient en mesure de se faire entendre et d'influencer les prises de décision.

Selon une étude sur la situation de la femme au Togo réalisée par le "Groupe Femme Démocratie et Développement" en 1994, une observation des comités villageois de développement (structures qui doivent prendre entre autres les décisions relatives aux actions de développement à entreprendre dans les communautés villageoises) montre que les femmes y sont sous-représentées.

"Les chances pour elles de se prononcer sur la pertinence ou l'opportunité de tel ou tel projet en particulier s'amointrissent eu égard à certains facteurs sociologiques: elles osent rarement prendre la parole dans un groupe mixte au sein duquel elles doivent discuter et chercher à faire passer leurs points de vue en présence d'hommes autorisés par la coutume à prendre la parole en public"¹⁰

La participation des femmes à la prise de décisions à tous les niveaux et dans tous les domaines apparaît comme un préalable à sa véritable intégration au développement économique. En les associant à la gestion du pays, on reconnaît leur droit de participer, en tant que citoyennes, à la prise des décisions susceptibles non seulement de lever les obstacles, mais également d'obtenir l'adhésion des bénéficiaires.

2. AU NIVEAU LEGAL ET JURIDIQUE

Le code togolais de la famille affirme que le mariage ne porte pas atteinte à la capacité juridique de la femme mariée. Cette disposition favorise l'indépendance économique de la femme dans la mesure où cette dernière peut poser tout acte juridique au même titre que l'homme. Le régime de séparation des biens est le régime en vigueur lorsque les époux n'ont pas de contrat de mariage.

Des insuffisances subsistent cependant: concernant par exemple le droit de la femme d'exercer une profession séparée de celle de son mari, l'article 105 du code de la famille permet au mari de s'opposer à l'exercice d'une profession séparée par sa femme en adressant une lettre recommandée avec accusé de réception à l'employeur. La femme ne peut alors que recourir au juge qui décide si la demande du mari est ou non fondée.

¹⁰ "Groupe Femme Démocratie et Développement": Développement de la femme au Togo, 1994

Le recours aux lois coutumières semble d'ailleurs un peu encouragé dans la mesure où l'application de certaines dispositions du code des personnes et de la famille (droits successoraux) sont subordonnés à une renonciation au droit coutumier successoral que doit faire le défunt de son vivant. Cependant, l'usage du testament est plutôt rare au Togo d'une part, et les options enregistrées n'existent pas dans les services de l'état civil d'autre part.

L'égalité des droits présentée plus haut n'est de ce fait qu'aléatoire et les femmes se retrouvent au point de départ, face à la difficulté d'accès aux biens immobiliers. Rappelons ici que la coutume n'admet pratiquement pas l'accès à la terre par la femme.

L'expérience prouve par ailleurs que des programmes de sensibilisation exclusivement destinés aux femmes échouent généralement: se sentant peu concernés (lorsqu'ils ne se sentent pas agressés) par de tels programmes, les hommes interdisent - activement - à leurs femmes d'y participer.

En définitive, il serait très important qu'une plus grande place soit réservée aux hommes dans les programmes de sensibilisation.

3. AU NIVEAU INSTITUTIONNEL

Au niveau institutionnel, trois principaux facteurs empêchent une assistance efficace des femmes dans leurs activités socio-économiques :

- le peu de volonté des institutions gouvernementales pour intégrer un volet "promotion de la femme à tous les projets de développement" tel que proposé par la DPF;
- le manque de coordination entre les différentes organisations impliquées dans l'intégration des femmes au développement économique;
- la faiblesse institutionnelle de la DPF et son manque de moyens aussi bien financiers que matériels et humains
- le manque d'institutions financières spécialisées dans le financement des projets de femmes.

4. AU NIVEAU DE L'ACCES A L'EMPLOI ET AUX RESSOURCES

4.1 Education et formation

L'éducation de la jeune fille est entravée par le faible taux de scolarisation et de réussite. Même si la pauvreté joue également un rôle très important dans le retard qu'accusent les filles par rapport aux garçons sur ce plan, il faut noter que la tendance à ne pas juger nécessaire l'éducation ou la formation formelle de la jeune fille pousse souvent les parents à confier tant de tâches domestiques aux filles qu'il ne leur reste souvent pas assez de temps pour s'occuper de leurs études. Les mères n'hésitent pas entre la fille et le garçon lorsqu'il faut en retenir un quelques jours à la maison pour une raison quelconque.

Il en résulte le taux élevé de redoublements relevé plus haut. Les grossesses non désirées, les mariages précoces, sont également responsables du retard quantitatif et qualitatif que qu'accusent les filles par rapport aux garçons.

Une fois de plus, les pesanteurs sociologiques ne sont pas en reste: on sait par exemple que très peu de jeunes filles osent s'inscrire dans des filières telles que la mécanique, ou même la peinture en bâtiments, de peur de ne pas rester dans les "normes" de la société traditionnelles.

Les ONG ont également tendance à orienter les filles vers l'apprentissage de couture, de coiffure, etc., même si ces filières n'offrent pratiquement plus de garantie d'emploi. De son côté le gouvernement n'a pas encore introduit des mesures spécifiques pour encourager les filles et sensibiliser les parents en profondeur.

4.2 Crédit

On peut affirmer que la femme, surtout en milieu rural, n'a pas accès au crédit. Ceci est d'autant plus désavantageux qu'elle ne peut entreprendre aucune action d'envergure sans des moyens financiers adéquats. Non seulement parce qu'elles n'ont pas accès à la propriété foncière, mais également parce que les banques commerciales (principales sources de crédit au Togo) hésitent toujours à répondre favorablement à la demande de crédit en milieu rural qu'elles considèrent comme un environnement à haut risque bancaire.

Quant aux tontines, leur manque d'encadrement et la faiblesse de leurs moyens sont les principales contraintes qu'elles présentent.

4.3 Moyens de production

Les obstacles à l'accès des femmes aux moyens de production sont ceux liés à ses difficultés d'accès à la propriété foncière et au crédits, et ceux liés à son rôle traditionnel. Ils ont déjà été soulevés dans les chapitres correspondants.

Par contre, il serait important d'ajouter ici les problèmes qu'elle rencontre sur le plan technologique.

4.4 **TECHNOLOGIE APPROPRIÉE**

La "technologie appropriée" a fait son apparition vers la fin des années 70 où divers acteurs économiques en ont procédé à de nombreuses applications pratiques, puisant leur inspiration dans des sources les plus diverses et ayant des résultats extrêmement variés. L'utilisation de la technologie appropriée reste cependant limitée dans la mesure où les femmes affirment souvent que leur survie est assurée grâce à leurs propres systèmes agricoles qui ont su résister aux techniques nouvelles.

Bien que l'intérêt pour la technologie appropriée soit exprimé par plusieurs utilisateurs et des organisations gouvernementales et non gouvernementales, il faut souligner que la situation traditionnelle du travail des femmes n'a pas beaucoup évolué.

Cette situation se justifie par plusieurs facteurs: les techniques modernes agricoles sont enseignées sur le terrain au rythme d'une réunion par quinzaine. Les agents des Directions Régionales du Développement Rural (DRDR) et tous ceux qui sont chargés de la vulgarisation en milieu rural reconnaissent que les femmes sont rarement présentes à ces séances de formation et que, lorsque les femmes sont aux champs avec leurs maris, c'est toujours aux maris que s'adressent les agents. Bien que ce soit la femme qui fasse le travail, l'information ne lui parvient pas. La cause en est bien simple, l'homme est par tradition le chef d'exploitation.

Par ailleurs, les heures de réunions sont fixées par les hommes et ne conviennent pas aux femmes. Les femmes de leur côté sont mal à l'aise en face des agents de vulgarisation masculins.

Malheureusement, peu d'agents de vulgarisation sont des femmes et peu d'entre les agents ont des connaissances en matière d'intégration des femmes au développement. Ils admettent d'ailleurs qu'ils ne savent pas comment s'adresser aux femmes.

Une DPF réorganisée (donc ayant les moyens de ses actions) pourrait prendre ici des mesures adéquates.

**TROISIEME PARTIE : RECOMMANDATIONS ET ACTIONS PRIORITAIRES
POUR L'INTEGRATION DE LA FEMME TOGOLAISE
DANS LES ACTIVITES DE PRODUCTION**

1. RECOMMANDATIONS

SUR LE PLAN POLITIQUE ET DE PRISE DE DECISION

Il est nécessaire que les femmes soient mieux représentées sur la scène politique et de prise de décisions. Ceci passe par une modification de la perception du rôle de la femme sur le plan social. Pour cela, il faudrait:

- faire inclure dans les programmes d'éducation (aussi bien scolaires que populaires), des valeurs qui préparent les garçons à admettre le partage de tous les droits (y compris celui de commander) et devoirs (y compris les tâches ménagères) avec les femmes.
- mettre en oeuvre des actions concrètes visant à obtenir une fréquentation plus importante (quantitativement et qualitativement) des instituts d'enseignement supérieur, technique et scientifique par les filles. Ces actions doivent inclure la sensibilisation et l'éducation des parents.
- garantir une meilleure représentation des femmes dans les instances de prise de décision (ex. système de quota)¹¹

SUR LE PLAN CONSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE

Bien que le législateur togolais ait prévu des dispositions favorables à l'épanouissement des femmes sur le plan juridique, des actions prioritaires restent à entreprendre en vue d'en faire profiter pleinement. Par conséquent, il faudrait:

- Evaluer l'impact du code des personnes et de la famille le réviser en tenant compte de ses insuffisances eu égard aux pesanteurs sociologiques.
- Traduire le code des personnes et de la famille en langues d'alphabétisation pour le rendre accessible aux populations rurales (hommes et femmes).
- Réviser la législation agro-foncière afin de favoriser l'accès des femmes à la propriété de la terre.

¹¹ Recommandation faite à l'issue de la journée de réflexion organisée le 30 mars par le Gouvernement et le PNUD sur le thème "femme et développement humain durable"

- Mettre en place une commission nationale chargée de promouvoir le statut de la femme: cette commission devra également veiller au recensement, à l'harmonisation et à l'adaptation des coutumes et des traditions.¹²

SUR LE PLAN INSTITUTIONNEL

- La Direction de la promotion féminine qui a pour mission de promouvoir l'intégration socio-économique des femmes doit être décentralisée et dotée d'une capacité d'action qui lui permette d'obtenir les résultats escomptés. Elle devrait également avoir des interlocuteurs précis dans chacune des institutions gouvernementales concernées par l'intégration de la femme au développement.
- Renforcer la capacité de coordination, de communication et de gestion de la DPF en lui apportant un appui institutionnel.
- Instaurer une communication suivie entre les différentes institutions impliquées dans l'intégration de la femme au développement (ONG, gouvernement, organisations internationales, etc.), afin que leurs actions se complètent plus efficacement.
- La DPF doit intensifier ses efforts dans le sens de la formulation, la coordination et la mise en oeuvre des politiques et stratégies de promotion féminine claires et précises.
- La DPF doit également être capable et prête à sensibiliser et informer les femmes sur les opportunités d'investissements et sur les possibilités d'assistance au montage de dossiers, ainsi que sur les différentes possibilités de financement et d'assistance au démarrage.

CONCERNANT L'ACCES A L'EMPLOI ET AUX RESSOURCES

L'intégration de la femme togolaise au développement économique passe nécessairement par son accès aux ressources (crédit, technologie, etc.). A cet effet, il faudrait:

- Favoriser l'émergence de coopératives d'épargne et de crédit et envisager à moyen terme la fusion de toutes ces mutuelles en une institution financière pour les femmes; étudier la faisabilité de l'installation d'une banque de femmes au Togo.
- Former les femmes à la gestion, afin qu'elles soient mieux aptes à présenter des projets que les banques puissent financer.
- Encourager la formation professionnelle des femmes afin qu'elles puissent s'insérer plus facilement dans les différents domaines de production.

¹² Recommandation faite à l'issue de la journée de réflexion organisée le 10 mars 1995 par le PNUD et le Gouvernement togolaise sur le thème "Femmes dans le développement humain durable".

- Encourager la formation professionnelle des femmes afin qu'elles puissent s'insérer plus facilement dans les différents domaines de production.
- Renforcer les groupements en leur apportant un appui multiforme.
- Favoriser l'accès à l'information technique et technologique.

SUR LE PLAN SOCIO-CULTUREL

Il serait ici très important de prendre les mesures suivantes:

- Intégrer un volet alphabétisation aux projets de promotion des femmes et dans les groupements féminins.
- Mettre en place un système de suivi-évaluation pour mesurer les progrès en ce qui concerne l'intégration de la femme au développement.
- Mettre en place des programmes de sensibilisation s'adressant aux hommes et aux femmes, en vue d'un changement de mentalité.

2. IDENTIFICATION DE SECTEURS DE PRODUCTION ET PROGRAMMES PRIORITAIRES

Avec la dévaluation du F CFA et la flambée des prix des produits importés qui s'en est suivie, les revenus de la femme togolaise pourraient considérablement augmenter si des dispositions sont prises en vue d'une amélioration de la productivité. Ces dispositions (qui bien entendu impliquent l'allègement des travaux domestiques, l'amélioration des soins de santé des femmes et la promotion de moyens de financements adéquats) nécessitent un passage des méthodes d'agriculture et de production traditionnelles archaïques aux techniques artisanales modernes et même semi-industrielles dans certains cas.

Ainsi, la valorisation des matières premières locales pourrait être facilitée par l'utilisation de techniques plus appropriées; le séchage solaire de légumes pourrait devenir une production artisanale ou semi-industrielle de tomates pelées ou de lait de soja, la fabrication traditionnelle de beurre de karité ou de cacao pourrait devenir une fabrication semi-industrielle de pommades et savons à base de cacao et de karité (très demandés mais difficiles à utiliser sous leur forme actuelle), etc.

Le centre du nutrition de Cacavelli est en mesure d'apporter la formation nécessaire (stérilisation et emballage sous vide) en ce qui concerne les légumes.

La transformation des produits agricoles

En vue d'une meilleure gestion des surfaces cultivables et d'une augmentation du rendement, il faudrait élaborer des programmes d'initiation à la technologie appropriée et de vulgarisation destinés aux femmes. L'existence des groupements de production rend cette

tâche moins ardue. Pour être plus efficaces, les groupements doivent être mieux organisés, disposer d'un minimum de documents de suivi interne et être formés à la gestion. Ils doivent également être familiarisés avec la technologie appropriée.

Les activités de transformation ci-après pourraient être développées comme suit:

DOMAINE D'ACTIVITE	AMELIORATION PROPOSEE
1. Fumage de poisson* (méthode traditionnelle)	vulgarisation des foyers améliorés de type CHOKOR (GHANA)
2. Conservation de légumes (séchage solaire à même le sol, parfois sur du plastique)	-initiation aux techniques de stérilisation de produits de contre-saison les plus demandés. -production de lait de soja
3. Transformation des céréales: a) production de farine b) production de riz paddy	<u>pour a)</u> : fabrication de semoule de maïs (yekeyeke) <u>pour b)</u> : installation de petites unités de décorticage en vue d'une commercialisation à grande échelle. initiation aux méthodes adéquates de conditionnement.
4. Transformation de manioc; production de: a) gari* b) tapioca* c) amidon	même disposition que pour le point 3 ci-dessus initiation à la fabrication de crèmes et savons cosmétiques
5. Transformation d'oléagineux: a) huile d'arachide* beurre d'arachide b) huile de palme* c) huile de copra d) beurre de karité e) beurre de cacao	

* Certains des domaines d'activité ci-dessus sont déjà bien couverts (gari, tapioca, poisson fumé). Ils sont néanmoins mentionnés dans ce rapport dans le cadre de l'allègement du travail des femmes, car les méthodes de transformation actuellement utilisées sont pénibles.

Autres activités de transformation

DOMAINE D'ACTIVITE	AMELIORATION PROPOSEE
Poterie	Diversification des motifs et des modèles; initiation à la fabrication semi-mécanisée d'assiettes, tasses, etc.
Tissage	Réhabilitation du projet de Kouve Diversification des motifs. Introduction de métiers à grand format pour la fabrication de couvre-lits, etc.
Textiles	Etudier la faisabilité de l'installation d'une unité de confection de sous-vêtements Diversification dans la confection de sets de table, confection de draps, etc.

2. PLAN D'ACTION ET STRATEGIES POUR LA MISE EN OEUVRE DES STRATEGIES ET PROGRAMMES

Le plan d'action présenté ci-dessous ne prend en compte que les secteurs jugés prioritaires par la mission. Ceci ne signifie en aucun cas que les autres recommandations proposées sur les plans politique, juridique et socio-culturel ne sont pas urgentes.

Les tableaux suivants proposent des stratégies pour la mise en oeuvre des programmes. Ils comprennent aussi bien les actions prioritaires que les actions d'appui.

Les institutions mentionnées dans la quatrième rubrique de chaque tableau sont des institutions d'encadrement ou de soutien. L'ONUDI privilégiant l'approche participative, il est bien entendu que toutes les actions à entreprendre devront avoir l'adhésion des populations bénéficiaires qui devront participer à leur réalisation.

PROGRAMMES PRIORITAIRES

Objectif général	Objectif spécifique	Actions proposées	Institutions concernées
1. Renforcer la capacité institutionnelle de la DPF	<p>1.1 Décentraliser la DPF</p> <p>1.2 Renforcer les moyens d'action de la DPF</p> <p>1.3 Améliorer le système de co-ordination de la DPF</p>	<p>1.1.1 Créer une structure autonome sur les plans administratif et financier.</p> <p>1.1.2 réévaluer les termes du mandat de la DPF afin qu'elle puisse effectivement remplir ses tâches prioritaires de définition de politiques et stratégies et de coordination.</p> <p>1.2.1 Mettre des moyens matériels et un personnel qualifié à la disposition de la DPF. <u>Au niveau central:</u> recruter 1 agronome, 1 spécialiste d'agro-alimentaire, 1 juriste, 1 économiste, 1 statisticien-informaticien. <u>Au niveau régional:</u> recruter un chargé de programme au niveau de chaque région.</p> <p>1.3.1 Désigner des correspondants de la DPF dans chacune des institutions concernées par l'intégration des femmes au développement.</p> <p>1.3.2 Instituer une réunion annuelle (ou semestrielle) de concertation et d'harmonisation des programmes entre la DPF et les différents intervenants en matière d'intégration des femmes au développement.</p> <p>1.3.3 Constituer une banque de données (à réactualiser chaque année)</p>	<p>Gouvernement</p> <p>Gouvernement PNUD</p> <p>Gouvernement ONGs, Organisations internationales</p>

CONCERNANT L'ACCES DES FEMMES AUX RESSOURCES

Objectif général	Objectif spécifique	Institutions concernées
2. Promouvoir les AGR des femmes	2.1 Améliorer l'accès des femmes au crédit	ONUDI, BM, UNIFEM, FED BAD
	2.2 Alléger le travail des femmes	Ministère du développement rural, DPF ONUDI, ONG
	2.3 Assurer la formation des femmes	DPF ONUDI, UNICEF, UNESCO
	2.4 Inciter les femmes à investir dans les secteurs porteurs	ONUDI, ONGs, Chambre de Commerce et d'Industrie
	2.4 Favoriser l'accès aux sources d'information	ONUDI, Chambre de Commerce, ONG
	2.5 Renforcer les groupements	ONG, ONUDI

PROGRAMMES D'APPUI

Objectif général	Objectif spécifique	Actions proposées	Institutions
1. Améliorer l'accès des femmes aux postes de décision	1.1 Modifier la perception du rôle de la femme dans la société	1.1.1 Inclure dans les programmes d'éducation scolaire (en instruction civique par exemple) des valeurs qui préparent les enfants et les jeunes à voir en la femme une partenaire égale dans la gestions des affaires du pays.	Assemblée Nationale Gouvernement DPF
2. Améliorer le cadre juridique régissant les droits de la femme	2.1 réviser le code des personnes et de la famille	1.1.2 Favoriser l'émergence de femmes aux postes de décision politique et économique.	DPF, secteur privé
3. Vulgariser les dispositions du codes des personnes et de la famille	3.1 Traduire ce code en langue d'alphabétisation	2.1.1 Sur la base des insuffisances relevées dans le présent rapport, élaborer une nouvelle version du code des personnes et de la famille.	Assemblée Nationale Gouvernement DPF
4. Améliorer la réglementation agro-foncière	4.1. Inclure des mesures qui facilitent l'accès des femmes à la propreté foncière	Organiser des séances d'information et de sensibilisation destinés aussi bien aux hommes qu'aux femmes, en milieu rural et par le biais des médias. Dans le cadre des révisions proposées par le PNUD, prévoir des dispositions favorisant l'accès de la femme a la terre et la possibilité pour elle de l'exploiter à sa guise.	Gouvernement DPF, Associations, ONG Assemblée Nationale Gouvernement DPF, PNUD

INTEGRATION DE LA FEMME TOGOLAISE AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

ANNEXES

FICHE SIGNALÉTIQUE DES ACTIONS DES ONG

	OBJECTIFS	ACTIVITES	POPULATION CIBLE TOUCHÉE	PERSONNEL	SOURCES DE FINANCEMENT
Association Togolaise pour le Bien-Etre Familial (ATBEF)	Contribuer à l'amélioration ration de la qualité de vie de la population togolaise	<ul style="list-style-type: none"> - Information et Education de la population togolaise sur bien fait du planning familial a travers des séminaires, des journées d'information et des émissions sur les médias - Formulation des agents de santé, des enseignants, des agents de développement dans le domaine de la planification familiale - Prestation de service médicale (pré et post natal) - Appui aux projets de développement visant l'amélioration des conditions de vie de la femme 	Sur la base d'une enquête récente, 90% de la population togolaise est informée sur l'utilité du planning familial mais très pue de personnes le mettent en pratique. Les causes sont liées au poids de la tradition et a la réticence des maris.	<ul style="list-style-type: none"> - Des cadres dans 7 bureaux de coordination - 34 motivatrices ATBEF 65 000 volontaires ATBEF 	<ul style="list-style-type: none"> - IPPF: Fédération International pour la planification Familiale - USAID - FED - Fonds de la mission Canadienne

Source:

- * Documentations disponibles a la SOTED pour le 7 et 1eres ONG.
- * Pour le reste, collecte directe d'informations auprès des ONG concernées.

FICHE SIGNALÉTIQUE DES ACTIONS DES ONG

	OBJECTIFS	ACTIVITES	POPULATION CIBLE TOUCHÉE	PERSONNEL	SOURCES DE FINANCEMENT
Groupe de réflexion et d'action "Femme Démocratie et Développement" (GFZD)	<ul style="list-style-type: none"> - Faire prendre conscience aux politiques et aux décideurs de la nécessité d'admettre le droit des femmes à participer à la gestion de la chose publique - Oeuvrer pour l'émergence de femmes décideurs dans tous les domaines de la vie nationales - Promouvoir le bien-être de la femme, de l'enfant et de l'être en général 	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un manifeste dénommé "autrement" que pose le problème de la place de la femme au sein de la société togolaise démocratique de demain - Elaboration d'un livre blanc sur la femme togolaise - Mise en place d'un centre de recherche, d'information et de formation pour la femme depuis Avril 1994 	Toutes les femmes vivant sur le territoire togolais	tous les membre *a (à temps partiel)	<ul style="list-style-type: none"> - Cotisation des membres - Financement extérieur

FICHE SIGNALÉTIQUE DES ACTIONS DES ONG

	ZONES D'INTERVENTION (REGIONS)	OBJECTIFS	ACTIVITES	POPULATION CIBLE TOUCHÉE EN 1993	PERSONNEL	SOURCES DE FINANCEMENT
Association Togolaise pour l'épanouissement de la femme et de la fille (ATEFF)	Kara Centrale	<ul style="list-style-type: none"> - Epanouir et promouvoir la femme et lutter pour le respect de ses droits dans la nouvelle ère démocratique - Contribuer a l'échange socio/culturel entre les femmes du Togo et entre celles de tous les pays du monde 	<ul style="list-style-type: none"> - Conférences, colloques, séminaires, meetings et causeries dans les établissements scolaires - Alphabétisation de la femme et de la fille - Formation de la femme et de la fille lettrée - Installation des ateliers de travail en tissage de sacs en nylon, en tricotage, en couture, en savonnerie et en pressage d'huile 	950 Personnes	12 agents a temps partiel	<ul style="list-style-type: none"> - Cotisation des membres - Aides et legs

FICHE SIGNALÉTIQUE DES ACTIONS DES ONG

	ZONES D'INTERVENTION (REGIONS)	OBJECTIFS	ACTIVITES	POPULATION CIBLE TOUCHÉE	PERSONNEL	SOURCES DE FINANCEMENT
La Colombe (Club-UNESCO-Secteur Féminin)	Maritime	Contribuer a l'éducation et a l'épanouissement de femme et de la jeune fille	<ul style="list-style-type: none"> - Information et sensibilisation des femmes sur les questions liées a la santé, al l'environnement et au droit de la femme - Appui aux activités féminines génératrices de revenus 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation dans les domaines du SIDA (32 villages), de planning familial (5 villages) et du droit de la femme (2 villages - 12 groupements féminins de 15 a 20 membres équipes) 	<ul style="list-style-type: none"> - 1 Coordinateur - 1 Ingénieur - 1 Secrétaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Cotisations des membres - USAID - PNUD - Programme de lutte contre le SIDA - Amis du Togo aux USA

FICHE SIGNALÉTIQUE DES ACTIONS DES ONG

	ZONES D'INTERVENTION (REGIONS)	OBJECTIFS	ACTIVITES	POPULATION CIBLE TOUCHÉE	PERSONNEL	SOURCES DE FINANCEMENT
Les sœurs religieuses d'Afghan	Maritime	Aider les jeunes filles à s'auto-promouvoir	<ul style="list-style-type: none"> - Formation en couture - Puériculture - Cuisine et autres travaux ménagers 	16 filles et femmes de 15 à 25 ans	<ul style="list-style-type: none"> - Des monitrices couturières - Des agents de la Direction du Bien-Etre Social 	<ul style="list-style-type: none"> - Ecolage (2000 filles) - Mission catholique - Aide extérieure
Centre de Formation Agricole et Economique (CFAE)	Plateaux	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir le développement global et intégré des paysans - Freiner l'exode rural 	<ul style="list-style-type: none"> - Cultures vivrières - Maraichage - Nutrition - Education pour la santé 	24 jeunes filles et femmes de 15 à 28 ans	1 formateur des encadreurs	Etat Suisse
Congrégation religieuse de seillon	Kara	Aider les femmes à devenir de bonnes maîtresses de maison	<ul style="list-style-type: none"> - Formation en couture - Economie domestique - Assistance matérielle - Education religieuse et sanitaire 	70 jeunes filles et femmes de 17 à 27 ans	3 monitrices	Congregation-mere basée en Europe

FICHE SIGNALÉTIQUE DES ACTIONS DES ONG

	ZONES D'INTERVENTION (REGIONS)	OBJECTIFS	ACTIVITES	POPULATION CIBLE TOUCHÉE	PERSONNEL	SOURCES DE FINANCEMENT
Notre Dames des Apôtres (Siou)	Kara	Contribuer a la promotion de la femme	<ul style="list-style-type: none"> - Maraichage - Elevage des volailles - Tissages - Couture et broderie 	15 jeunes filles de 18 a 20 ans	<ul style="list-style-type: none"> - 1 soeur - Agents de la Direction du Bien-Etre Social 	Congrégation mère basée en Europe
Les religieuses de YADE	Kara	<ul style="list-style-type: none"> - Aider les femmes a se développer sur les plans économique social et moral - Développer l'esprit communautaire des femmes 	<ul style="list-style-type: none"> - Culture de soja - Nutrition - Hygiène - Couture et broderie 	40 jeunes filles et femmes de 16 a 35 ans	3 soeurs	Congrégation mère basée en Europe
Centre de formation de LOTOGOU	Savanes	Contribuer a la libération et a la promotion de la femme	<ul style="list-style-type: none"> - Formation en tissage et art a tricoter - Cours de cuisine - Instruction et alphabétisation 	40 jeunes filles et femmes mariées	..	<ul style="list-style-type: none"> - Vente des produits - Dons de visiteurs - Aides extérieures - Confession

FICHE SIGNALÉTIQUE DES ACTIONS DES ONG

	ZONES D'INTERVENTION (REGIONS)	OBJECTIFS	ACTIVITES	POPULATION CIBLE TOUCHEE	PERSONNEL	SOURCES DE FINANCEMENT
Jeunesse agricole rurale croyante féminine (JARCF)	Savanes	Aider les femmes a s'autopromouvoir	- Education de développer l'esprit d'entraide - Formation en couture, tissage et art a tricoter	N.D.	1 responsable 4 animatrices	Aides exterieures confessionnelles
Comité International des Femmes Africaines pour le développement section TOGO (CIFAD)	Savanes Kara Centrale	- Identifier et promouvoir les projets de développement communautaires en faveur des femmes - Encourager la formation et la recherche sur les femmes en adéquation avec les projets de développement	- Formation des femmes en techniques d'élaboration de micro-projets générateurs de revenus - Formation en planning et économie familiale - Appui aux associations féminines pour la recherche de financement - Appui aux groupements féminins en technologies appropriées	20 groupements de 15 a 20 membres chacun	15 membres a temps partiel	- ACDI - Gestion Nord/Sud Canadienne - CIFAD International - Cotisation des membres - Vente de livres

Source: Direction de la Promotion Féminine

LISTE DES ONG

1. ADEP Association pour le Développement Economique des Peuples
2. APRETECTRA Association des Personnes Rénovatrices des Technologies Traditionnelles du Togo
3. A.O.F. African Development Foundation
4. AFAE/CFAE Association pour la Formation Agricole et Economique
5. APEHM Association pour la Promotion de l'Enfance Handicapée Mentale
6. A.D.B. Association Don Bosco pour la Promotion Intégrale des Jeunes Démunis au Togo
7. A.F.V.P. Association Françaises des volontaires du Progrès
8. ASAFED Association Africaine d'Education pour le Développement
9. ASTOVOCT Association Togolaise des Volontaires Chrétiens au Travail
10. ATBEF Association Togolaise pour le Bien Etre Familial
11. AVE Association Village Entreprise
12. AVEOBETO Association des Voiontaires et Bénévoles du Togo
13. CAR-NAOLO Centre d'Animation Rurale - Naolo
14. CARTO Centre d'Animation Rurale Tamimong Ogaro
15. CATHWELL Catholic Relief Service
16. CBM Christoffel Blinden Mission
17. ACCF Christian Children Fund
18. CESAN Centre d'Education Sanitaire et d'animation Villageoise
19. CETA Conférence des Eglises de Toute l'Afrique
20. CFARA Centre de Formation Agricole et de Rehabilitation des Aveugles
21. CFRT Centre de Formation Rurale de Tami

- | | | |
|-----|------------|--|
| 22. | CONGAT | Conseil de Gestion Afrique Togo |
| 23. | CUSO | Canadien University Services Overseas |
| 24. | DED | Service des Volontaires Allemands |
| 25. | DAHW | Association Allemande d'Aide aux Lepreux |
| 26. | EGESA | Echange Généraux et Savoir Faire (T2A) |
| 27. | FONGTO | Fédération des ONG du Togo |
| 28. | FUCED-TOGO | Fédération des Unions Coopératives d'Epargne et de Crédit au Togo |
| 29. | MFFRT | Maison Familiale de Formation Rurale au Togo |
| 30. | OCDI | Organisation de la Charité pour un Développement Intégré |
| 31. | OIC-TOGO | Opportunities Industrialization Center - Togo |
| 32. | SOCODEI | Société des Coopératives pour le Développement International |
| 33. | SOTOPRODER | Société Togolaise de Promotion et de Développement Rural |
| 34. | VE.SOS | Village d'Enfants S.O.S. |
| 35. | VM.PAD/CAR | Voisins Mondiaux |
| 36. | CARE-INTER | Coopérative for American Relief Everywhere |
| 37. | PRODEA | Programme de Développement Economique et Agricole du Togo |
| 38. | AFOLE | Association Forces Libres-Edification |
| 39. | ADRA | Adventist Development Relief Agency |
| 40. | AIIR/INARI | Agence Internationale pour l'Industrialisation Rurale |
| 41. | ECHOPPE | Association d'Aide aux Artisans du Tiers-Monde |
| 42. | APGA | Association pour la Promotion des Groupements Agricoles |
| 43. | ATAS | Association Togolaise d'Action Sociale et d'Appuis pour le Développement |
| 44. | AVD-TOGO | Association des Volontaires pour le Développement du Togo |

45. CEPUMAC Centre Philanthropique des Utilisateurs des Machines Agricoles en Commun
46. CUAVOD Club UNESCO d'Action Volontaire pour le Développement
47. CICR Comité International pour la Croix Rouge
48. EGV Eco-Gestion Villageoise
49. EET Eglise Evangélique du Togo
50. ID/AFRIQUE Initiatives et Développement en Afrique
51. TERRE DES HOMMES
52. UCJG-YMCA Union Chrétienne de Jeunes Gens
53. AT/TOGO Les Amis de la Terre - Togo
54. MDCS Missionnaires Dominicaines Centre de Santé Ste. Michel Djon et KOTORA
55. SLCD Service Laïc de Coopération au Développement
56. INADES-FORMATION Institut Africain pour le Développement Economique et Social
57. VI/IPD Ile de paix-Dapaong
58. BANLEMAN Les amis de l'Homme
59. A.A. Aide et Accion
60. FPP Foyer Pierre du Pauvre
61. ELT Eglise Luthérienne au Togo
62. FMC Frères Missionnaires de Campagnes
63. CSF/NDA Centre Social Féminin Notre Dame des Apôtres
64. CARAAC Centre d'Animation Rurale et d'Appui aux Actions Communautaires
65. CERAD Centre d'Etudes de Recherche-Actions et d'Appui pour le Développement
66. TRANSMEDICA-TOGO

- | | | |
|-----|-----------|---|
| 67. | HEL-INAS | |
| 68. | PRED | |
| 69. | IFU | Le Fonds pour l'Industrialisation des Pays en Développement |
| 70. | CAR | Centre d'Animation Rurale |
| 71. | FAO | Food Agriculture Organization |
| 72. | JARC | Jeunesse Agricole et Rurale Catholique |
| 73. | PAIDB | Programme d'Appui aux Initiatives de Développement a la Base |
| 74. | PDLP | Programme de Développement Local et Participatif |
| 75. | MBM | Mission Baptiste Moretan |
| 76. | UNICEF | Organisation des Nations Unies pour l'Enfance |
| 77. | USAID | Association Internationale pour le Développement (US) |
| 78. | CSAT | College St. Augustin de Togoville |
| 79. | AFDI | Agriculteurs Français et Développement International |
| 80. | DFVCA | Centre de Formation et de Vulgarisation de Culture Attelée |
| 81. | CRPA | Centre Rural de Perfectionnement Agricole |
| 82. | FOFCATO | Fédération des organisations Féminines Catholiques du Togo |
| 83. | FOPADESC | Fondation Panafricaine pour le Développement Economique, Social et Culturel |
| 84. | GRAV/TOGO | Groupement Agricole pour la Révolution Verte au Togo |
| 85. | PTS | Projet Technique et Sociaux |
| 86. | CODHANI | Coopérative des Handicapés de Niamtougou |
| 87. | CRFFAR | Centre Rural de Formation Féminine et d'Animation Rurale |
| 88. | FCA | Foyer de Charité d'Aledjo |
| 89. | ETM | Enfance Tiers-Monde |
| 90. | FVEP | Forage Villageois pour l'Eau Potable |

91. FOYER DES JEUNES
92. LION'S CLUB INTERNATIONAL
93. AGRI CLUB NATIONAL DU TOGO
94. CLUB D'AFRIQUE
95. APPEL Association pour la Promotion de l'Enfance a Lomé
96. CIFAD Comité International des Femmes Africaines pour le Développement
97. PEACE-COPRS
98. SOLIDARITE HUMAINE
99. ROTARY CLUB DU TOGO
100. ACTION MAY
101. CAD Culture for African Development
102. SOROPTIMIST INTERNATIONAL
103. SWISSCONTACT
104. UNICCOPEMA Union des Cooperatives de Pêche Maritime
105. PARAAC Projet d'Animation Rurale d'Appui aux Actions Communautaires
106. CFPR Centre de Formation et de Promotion Rurale (Gatigbe)
107. CISAF/CARITAS Secrétariat pour l'Afrique Francophone
108. CRZ Centre Rizicole de Zio
109. DRDR Direction Régionale de Développement Rural
110. FCDC Fonds Canadiens pour le Développé Communautaire
111. FED Fonds Européens de Développé
112. PROJET LEPREUX
113. MISEREOR
114. AMOEA Association Mondiale pour les Orphelins et Enfants Abandonnes

115. CIRSED Centre Inter-Africain de Recherche et d'Etudes Supérieures en Sciences de l'Éducation
116. ATRS Association Togolaise pour la Recherche Scientifique

**Projets spécifiques aux femmes réalisés au cours de 5 dernières années
sous la tutelle de la Direction de la Promotion Féminine**

TITRE DU PROJET	SOURCES DE FINANCEMENT	ACTIVITES	OBSERVATIONS
Soutien aux activités socio-économique des femmes de la région des Savanes	PNUD (CIP) UNIFEM	Projet de développement intègre <ul style="list-style-type: none"> . Formations . Octroi de crédit . Education sanitaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Retard dans le démarrage des activités lie a la situation socio-politique - problème institutionnel - suspension du financement UNIFEM
Organisation et formation des femmes dans l'artisanat de poterie de Kouve	UNIFEM	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion coopérative - Formation en technologie améliorée en poterie - Construction fours, hangar, atelier - Voyages d'étude au Benin et RCI 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de motivation des bénéficiaires - Retard dans l'exécution des activités - Problèmes de formation de la monitrice - Manque de suivi - Arrêt prématuré du financement
Projet Femme et Santé	ACDI (Agence Canadienne de Développement International)	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des besoins en formations en matière de Santé - Formations (Formateurs, agents de terrain groupables) - Création d'Antenne Nationale 	<ul style="list-style-type: none"> - Problème de financement
Projet de Création d'une mutuelle de crédit en faveur des femmes de la région des plateaux	- SOCDEVI (Société de Coopération et de Développement International) CANADA	<ul style="list-style-type: none"> - Octroi de crédit - Gestion coopérative - Formation technique et coopérative 	<ul style="list-style-type: none"> - Problème de recouvrement des crédits - Problème foncier limitant l'expansion de l'activité

**Projets spécifiques aux femmes réalisés au cours de 5 dernières années
sous la tutelle de la Direction de la Promotion Féminine**

TITRE DU PROJET	SOURCES DE FINANCEMENT	ACTIVITES	OBSERVATIONS
Teintureries (Région maritime)	Etat-Belge	- Formation technique	- lement des produits - Approvisionnement en matières premières
Projet de création de centres de promotion de la petite enfance (CPPE) (tout le territoire)	UNICEF Gouvernement	- Garde et éducation de la petite enfance - Formation des mères encadreur des CPPE	Problème de financement lie a la construction des centres
Projet d'hydraulique villageoise CUSO-TOGO Volet intégration des femmes au processus de développement	ACDI	- Equipement hydraulique - Education de santé - Alphabétisation - Formation en gestion - Production agro-pastoral	Problème de suivi de l'après projet
Projet nutrition et activités génératrices de revenus	UNICEF	- Formation des femmes leaders des groupements en nutrition-gestion; éléments de santé - maraîchage et activités agro-pastoral	- Taux élevé d'anaalphabétisme - Démonstration des membres - Problèmes fonciers

Source:

Direction de la Promotion Féminine

**Projets spécifiques aux femmes réalisés au cours de 5 dernières années
sous la tutelle de la Direction de la Promotion Féminine**

TITRE DU PROJET	SOURCES DE FINANCEMENT	ACTIVITES	OBSERVATIONS
Projet d'élevage porcs de Kokpi Hong (Région des Savanes)	FAO	Elevage de porcs	Problème d'encadrement de gestion
Projet de formation et d'éducation en artisanat des femmes de la Région de la Kara (Landa)	- USAID - Exécuté par NCNW (Conseil national des Femmes Noies Américaines)	- Formation en artisanat - Gestion coopérative - Tissage - Savon - Alphabétisation	- Problèmes institutionnels - Problèmes de suivi et évaluation - Problème d'installation des apprentis - Approvisionnement s en matières primaires
Projet de transformation de manioc en Gari a Kouloumi (Région Centrale)	Pathfinder fund	- Formation coopérative - Production de manioc - Commercialisation de Gari	- Demotivation des femmes - Vétuste des équipements - Insuffisance de la production du manioc
Projet de formation agricole de la jeune fille (OIC-TOGO) en milieu rural	UNIFEM	Formation agrosylve pastorale	- Problème d'installation, d'accès a la terre et de suivi - Problème de maîtrise de l'eau
Projet de formation technique des femmes fumeuses de poissons (dans la Région maritime)	UNIFEM	- formation en technique de fumage - vulgarisation et construction du Four Shokor	- Problème d'aménagement de l'aire de fumage - Problème de protection de fous - Instabilité des membres - Problèmes de financement
Projet de formation coopérative des jeunes	C.E.A.	- Gestion coopérative	- Problème de suivi

STRUCTURE DU CADRE DE GESTION STRATEGIQUE

10. Le gouvernement a donc mis en place, avec le concours de l'ONUDI, un cadre général intitulé Cadre de Gestion Stratégique du Développement Industriel, que permet une coordination des actions de l'Etat et des institutions d'appui en faveur des entreprises du secteur privé et assure une concertation entre tous les acteurs concernés y compris les entreprises industrielles elle-mêmes.

11. Le Cadre de Gestion Stratégies pour le secteur industriel repose sur la structure suivante:

le Comité Conjoint de Gestion Stratégies du secteur industriel compose de moins de 10 personnes de niveau responsable et représentant à parts égales l'Etat, les organisations représentatives du secteur privé et les institutions d'appui. Son rôle est de piloter l'ensemble du processus de formulation et de gestion des programmes d'actions intéressant le secteur industriel et en particulier la concertation qu'il implique.

Le Comité de Gestion Stratégies a pour fonction:

"-D'organiser la concertation nécessaire sur les problèmes qui intéressent la relance du Développement industriel et de piloter et superviser la formulation détaillée de programmes spécifiques d'actions et leur mise en oeuvre ou de toute mesure ponctuelle intéressant les activités industrielles. A cet effet, le Comité pourra faire travailler tout Groupe de concertation en vue de répondre aux exigences de formulation ou de mise en oeuvre des programmes."

"-De suivre et de débattre périodiquement de l'évolution ainsi que des problèmes de Développement que rencontre le secteur privé industriel et prendre toute initiative en vue de leur solution. A ce titre, le Comité devra en particulier suivre le processus de réformes économiques et proposer toute mesure pouvant aider à l'ajustement des entreprises privées."

"-D'orienter et coordonner la recherche et la mobilisation de ressources d'assistance technique et financière extérieures nécessaires à la mise en oeuvre des programmes."¹

¹ Cf. Document sectoriel "Industrie" élaboré dans le cadre de la préparation de la prochaine Table ronde des bailleurs de fonds.

- la Cellule Technique de Gestion Stratégiques assurant le support technique et opérationnel au processus de formulation et de gestion des programmes d'actions. Cette structure est orientée sur les programmes d'actions de l'Etat et des institutions d'appui que touchent à l'environnement des entreprises.

La Cellule Technique placée sous la responsabilité du Comité aura pour fonction:

"- De préparer ou faire préparer la documentation technique nécessaire aux travaux du Comité."

"-De soutenir en cas de besoin les travaux techniques menés ou nécessaires à des Groupes de concertation mis en place par le Comité au niveau de problèmes transversaux intéressant l'industrie (tels que formation, crédit...) ou au niveau de filières ou sous-systèmes industriels spécifiques."

"-D'établir les liaisons nécessaires avec les administrations, les organisations professionnelles ou les opérateurs et les institutions d'appui pour la formulation et la mise en oeuvre de programmes d'actions ou mesures en faveur de l'industrie."

- des groupes de concertation au niveau de chaque filière offrant des potentialités de développement, qui étudieront les problèmes de compétitivité des entreprises et de développement industriel filière par filière. La création de ces groupes sera décidée par le Comité après analyse et identification des filières ayant des potentialités de développement compétitif.

- un système d'information et d'analyse industrielle assurant la disponibilité permanente des données nécessaires à la gestion indispensable du développement industriel.

12. Le dispositif de gestion stratégique ainsi mis en place aura comme partenaires principaux:

- au sein de l'Administration: la Direction du Développement Industriel qui assurera le pilotage du dispositif et la Direction des PME au Ministère de l'Industrie et des Sociétés d'Etat, la Division du Développement Industriel et Commercial au Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire, le Ministère des Finances ainsi que le Ministère du Commerce et des Transports.

- au niveau des organisations représentatives des opérateurs industriels: la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture du Togo (CCAIT), le Conseil National du Patronat, le Groupement Togolais des PME (GTPME) et le Syndicat Interprofessionnel des Entreprises Industrielles Togolaises (SEIEIT).

- au niveau des organisations internationales et des bailleurs de fonds: l'ONUDI et la Banque Mondiale, qui sont les deux organismes les plus impliqués dans le développement industriel du Togo.

Les dix départements et organisations mentionnés ci-dessus constituent les membres du Comité Conjoint de Gestion Stratégique.

- les organismes et institutions intervenant dans le secteur industriel en matière de financement, d'études, d'assistance aux entreprises, de contrôle de qualité et de normalisation, qui participeront, selon les questions abordées, aux activités de la structure de gestion stratégique.